

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 7 juin 2021 – 20 heures, salle des fêtes

Présents : Mesdames Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés :

M. Bruno CAVOY, M. Nicolas DUCHEMIN, Mme Nathalie GASC, Mme Camille NORMAND, Mme Nadia SOLLOGOUB

Pouvoirs :

Pouvoir de M. Nicolas DUCHEMIN à M. Michel SAUTEREAU

Pouvoir de Mme Nathalie GASC à Mme Corinne SERRE

Pouvoir de Mme Camille NORMAND à Mme Alison PETIT

Pouvoir de Mme Nadia SOLLOGOUB à M. Thierry ARLETTAZ

Secrétaire de séance : Mme Alison PETIT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et précise que le public est limité à 5 personnes, pour se conformer aux mesures sanitaires en vigueur.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Par ailleurs, il porte à la connaissance de l'assemblée les notifications de subventions :

- 23 990 € de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour les travaux de réfection de l'école maternelle, soit 40 % du montant prévisionnel des travaux de 59 975 €
- 17 179 € de DETR 2021 pour les travaux de réaménagement du giratoire Nord, soit 40 % du montant prévisionnel des travaux de 42 948 €.

La CAF de la Nièvre indique également le versement prochain de la subvention de 1454,00 € attribuée pour le remplacement de la poste d'accès à l'ALSH (salle polyvalente).

Le Pays Val de Loire Nivernais informe la municipalité de l'avis favorable du Comité LEADER à la demande de financement déposée auprès du Pays pour le projet d'étude de revitalisation centre-bourg. La subvention prévisionnelle est de 29 875 €. Elle permettrait un financement à 100 % de l'étude.

Enfin, la Fondation du Patrimoine remercie la municipalité pour la subvention de 120 € accordée en 2021

Questions à l'ordre du jour :

1- VENTE D'UN BÂTIMENT COMMUNAL PLACE ALEXANDRINE SEMENCE

La commune est propriétaire d'un bâtiment situé Place Alexandrine Semence, d'une surface d'environ 500 m², qui abrite actuellement les activités suivantes : le cabinet de kinésithérapie, la permanence d'un notaire, le club de l'amitié, l'ASCN, l'aéromodélisme et un local syndical.

Les associés du cabinet de kinésithérapie ont sollicité la municipalité pour acquérir la totalité du bâtiment afin étendre leur activité. Une estimation du Service des Domaines a été demandée par la collectivité. Le bâtiment est estimé à 260 000 €, avec une marge d'appréciation de 10%. Non obligatoire, cet avis ne lie pas le Conseil Municipal.

Un accord a été trouvé avec les futurs acquéreurs, moyennant le prix de 200 000 €. Les acquéreurs consentent à laisser à disposition des associations les locaux qu'ils occupent actuellement, jusqu'à leur transfert dans un autre bâtiment communal, et s'engagent à maintenir dans les lieux les locataires occupant actuellement les lieux. Monsieur BEAUVOIS indique qu'il serait souhaitable de mentionner une date pour le maintien des associations dans les locaux. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit effectivement pour la municipalité de garantir des locaux aux associations en attendant l'achèvement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en salle des associations. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la vente dudit bâtiment aux conditions énumérées ci-dessus.

2- AVIS SUR LA PRISE DE COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a pour objectif que l'ensemble du territoire soit couvert par une autorité en charge de la mobilité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les communautés de communes étaient invitées à se prononcer avant le 31 mars 2021 sur la prise de cette compétence et ainsi décider si elles devenaient ou non « Autorité Organisatrice de la Mobilité ». Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Loire a émis un avis favorable à la modification de ses statuts, en ajoutant la compétence « organisation de la mobilité » à ses compétences facultatives. Ce transfert ne concernera ni le transport scolaire, ni le ferroviaire. Il s'agit uniquement du transport local, correspondant en réalité au service communal des minibus « Papillon » de la ville de Cosne, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2022. Ce transfert à la communauté de communes permet d'éviter le rattachement de ce service à la région Bourgogne Franche-Comté. Toutes les communes membres de la communauté de communes doivent se prononcer sur cette modification statutaire avant le 31 juillet 2021. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes avec l'ajout de la compétence « organisation de la mobilité » à ses compétences facultatives.

3- AVIS SUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE

Le groupe EDF a déposé une demande de modification des installations du CNPE de Belleville-sur-Loire, modification impactant les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site. L'autorité de sûreté nucléaire a jugé la demande recevable. Ce dossier est transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements situés dans un rayon de 10 km autour du site. Les services de l'Etat dans le Cher précisent qu'une enquête publique sera lancée sur le sujet en septembre/octobre.

Un dossier de synthèse a été remis aux membres du Conseil Municipal, comprenant un résumé non technique de la mise à jour de l'étude d'impact, un dossier non technique de l'étude de maîtrise des risques, ainsi qu'une liste des modifications demandées. Monsieur le Maire donne lecture des principales modifications sur lesquelles le Conseil doit émettre un avis. Le Conseil Municipal, à 3 Abstentions et 11 voix Pour, émet un avis favorable à la demande de modification des installations du Centre Nucléaire de Production d'Electricité.

4- AJUSTEMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le montant des subventions DETR notifiées à la commune pour 2021 :

- 23 990 € pour travaux de réfection de l'école maternelle, soit 40 % du coût total éligible du projet, de 59 975 € HT
- 17 179 € pour les travaux de réaménagement du giratoire nord, soit 40 % du montant éligible du projet, de 42948 € HT.

Aussi, afin de tenir compte budgétairement de ces recettes, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ajustements de crédits suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C/1341 -320 – DETR Réfection de l'école maternelle				+23 990,00 €
C/21312-320 – Réfection de l'école maternelle			+ 23 990,00 €	
C/1341 - 339 – DETR Aménagement Rond-point nord				+17 179,00 €
C/2315 - 339 – Aménagement Rond-point nord			+17 179,00 €	

5- BONS D'ACHAT DE RENTREE AUX COLLEGIENS ET LYCEENS

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque rentrée, la commune offre aux collégiens et lycéens des fournitures scolaires. Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter quelques modifications à cette dotation cette année. En effet, si les élèves de CM2 entrant en 6^{ème} continueraient de se voir offrir une calculatrice, il serait attribué aux collégiens et lycéens un bon de 20 € d'achat à valoir dans une librairie de Cosne. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces modifications.

Questions diverses

La SNCF a planifié des travaux sur les voies, du pont de l'avenue du 17 juillet 1944 à la gare, du 7 juin au 22 juin prochains. Ces travaux consistent en la réfection de l'étanchéité du pont de la rue du Port au bois, le remplacement des rails et du ballast. Ces opérations seront dans l'ensemble peu bruyantes, exceptées les nuits du 13 au 14 juin, du 14 au 15 juin, du 16 au 17 juin, du 18 au 19 juin.

La situation sanitaire dans la Nièvre s'améliore. A la date du 2 juin, la taux d'incidence était de 54/100 000 habitants (91/100 000 au niveau national), et les établissements de santé du département prenaient en charge 75 personnes atteinte de forme grave du coronavirus et cinq patients étaient présents dans les services de réanimation. Attention le port du masque reste obligatoire sur le territoire entier de certaines villes, ainsi que sur le territoire national à proximité des ERP, sur les marchés, ...

Monsieur le Maire indique par ailleurs que :

- La commémoration de l'Appel du 18 juin sera organisée cette année à 18h30 au Monument aux Morts, mais sans public.
- La commission communale des Fêtes et Cérémonie a décidé d'organiser les festivités de la Fête Nationale, le 10 juillet prochain. Des jeux gonflables seront installés au niveau du terrain de boules, et accessibles de 13h à 19h aux enfants de moins de 12 ans. Un repas champêtre sera également organisé sur place par la société de chasse. De la musique sera diffusée. Puis la retraite aux flambeaux sera suivie du feu d'artifice sur la Loire, aux alentours de 23h.

Enfin, Monsieur le Maire souhaite vivement remercier toutes personnes, particuliers et commerçants, qui ont pris part à l'atelier participatif organisé le 26 mai dernier dans le cadre de l'étude de revitalisation centre-bourg. Il remercie également les habitants qui se sont prêtés au jeu des questions et de la discussion avec le bureau d'étude sur le marché le 27 mai. Un retour de ces échanges pourrait avoir lieu en juillet. De nombreux ateliers et une réunion publiques étaient prévus au 1^{er} semestre 2021. Malheureusement la crise sanitaire et le couvre-feu ont empêché leur organisation. La municipalité espère proposer prochainement d'autres ateliers de ce type, en dépit d'un calendrier d'étude contraint.

Une observation a été portée sur le cahier de doléances. Une habitante se plaint du mauvais entretien d'un terrain voisin. Monsieur le Maire prendra contact avec cette personne. Il s'agit d'un litige entre particuliers qui relève du civisme de chacun.

La parole est donnée au public. Un habitant souhaite savoir si la municipalité est informée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), du nombre de cas positifs au coronavirus sur la commune. Monsieur le Maire n'est pas destinataire de cette information. Il est en revanche en contact avec la maison de santé de Neuvy, afin d'organiser les mardis après-midi de vaccination à la salle des fêtes, ainsi que les demi-journées ponctuelles de dépistage.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h53.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 5 juillet 2021.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

